

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-213

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 novembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 16 novembre 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
 VU les statuts de l'université ;
 VU le règlement intérieur de l'université.

Point de l'ordre du jour : Ilème Partie – P5.2 – Tarifs Colloque « L'Association de Garantie des Salaires (AGS) au cœur du traitement des difficultés des entreprises »

Exposé de la décision :

- Création d'une ligne budgétaire dédiée ;
- Création d'un système de paiement des frais d'inscription (type « Paybox »).

Les principaux éléments d'organisation :

- Intitulé : « L'Association de Garantie des Salaires (AGS) au cœur du traitement des difficultés des entreprises »
- Date(s) et lieux : 5 décembre 2018, à la Faculté de droit ou à l'Université si salle disponible
- Nom et prénom de l'organisateur : Professeur Philippe Roussel Galle
- Unité / UFR : Faculté de droit d'économie et de gestion. CEDAG
- Nombre total de participants (orateurs et public) attendu : 160 (dont 10 conférenciers et 50 membres du CEDAG et de l'UFR droit d'économie et de gestion en comptant les étudiants de 3^{ème} cycle et de doctorat, 20 Magistrats et 80 praticiens seuls ces derniers étant facturés)

Les aspects financiers de l'organisation du colloque :

- **Budget prévisionnel total de l'évènement** 3 000 € (sans compter la location de salle)
- Budget de location des salles : 730 €
- Subvention attribuée par la Commission Recherche : 0 €
- Autre financements complémentaires acquis: 0 €

Les frais d'inscription TVA à 20% comprise audit colloque sont les suivants :

Catégorie	Tarif
Participants au colloque	70€
Etudiants	0€
Doctorants	0€
Enseignants-Chercheurs de l'Université Paris Descartes + Magistrats	0€

Montant des frais d'inscription escomptés par les organisateurs : 2400 € (hors TVA 20% - Pour information montant TTC 3000€)

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 19
Abstentions : 00
Votes exprimés : 19
Contre : 00
Pour : 19

Fait à Paris, le **07 DEC. 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du conseil d'administration,
consultable au secrétariat de la Direction des affaires juridiques

Publié sur le site internet de l'université le : **10 DEC. 2018**
Transmis au Recteur le : **10 DEC. 2018**